

jambes croisées ; (c'est alors qu') ils expliquent les six pâramitâs, et ceux qui entendent cette doctrine atteignent à l'anuttara-samyak-sambodhi.

N<sup>o</sup> 188.

(*Trip.*, XIX, 7, p. 7 r<sup>o</sup>.)

Autrefois il y avait une fille de noble naissance qui avait un visage fort beau et un extérieur remarquable ; elle sortit du monde, s'adonna à l'étude et obtint la voie d'Arhat. Comme elle se promenait solitaire dans un bois en dehors de la ville, elle rencontra un homme qui, en voyant le visage admirable de cette bhikṣuṇī devint profondément épris d'elle. Il se tint debout devant elle en lui barrant le chemin et voulut la posséder ; il lui déclara avec serment : « Si vous ne me cédez pas, je ne vous laisserai pas partir. »

La bhikṣuṇī se mit alors à lui expliquer la théorie des humeurs sales et de l'impureté : qu'y a-t-il qui soit désirable dans la tête, dans les yeux, dans les mains et dans les pieds ? Cet homme dit alors à la bhikṣuṇī : « J'aime la beauté de vos yeux. » Aussitôt cette bhikṣuṇī arracha avec sa main droite un de ses yeux et le montra au jeune homme ; le sang coulait sur son visage. Quand le jeune homme vit ce spectacle, ses désirs disparurent.

La bhikṣuṇī, tenant un de ses yeux dans sa main, revint à l'endroit où se tenait le Buddha pour qu'il remît cet œil à sa place ; elle raconta tout ce qui s'était passé au Buddha et c'est à la suite de cela que (le Buddha) décréta cette défense : « Dorénavant il ne sera pas permis aux bhikṣuṇīs de s'arrêter en dehors de la ville, ni de marcher seules en dehors des villages. »